



Dépêche 43/03

Le DG précisera la mesure de la bonification

L'annonce, par le ministre Francis Mer, de l'obtention de la bonification pour les douaniers de la branche surveillance sera détaillée par le directeur général des douanes.

Les organisations syndicales sont en effet invitées à participer, le 28 juillet 2003, à une réunion d'information que présidera M. Mongin.

Paris, le 2 juillet 2003